

Études caribéennes

12/2009, Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative.

Aires protégées, gestion participative des ressources environnementales et développement touristique durable et viable dans les régions ultra-périphériques

Jean-Marie BRETON

RÉSUMÉ

Le tourisme est souvent présenté comme l'un des instruments d'un développement durable, même s'il connaît une expansion difficilement maîtrisable, au détriment du patrimoine environnemental, insulaire et littoral en particulier, comme dans les DOM-TOM.

Le tourisme a des impacts, culturels et sociaux notamment, sur l'environnement. Les ressources du patrimoine alimentent de leur côté la demande et l'offre touristiques. Un tourisme assis sur une gestion *ad hoc* des ressources du patrimoine constitue un facteur puissant de durabilité du développement local. La soumission de l'activité touristique aux exigences de protection, de conservation et de gestion reproductive de la biodiversité et du patrimoine naturel, dans les aires protégées de la Caraïbe française en particulier, génère des approches, des stratégies et des comportements nouveaux. La démarche *écotouristique* appelle une gestion participative et intégrée des ressources et des espaces, et constitue un défi pour les opérateurs du tourisme comme pour les acteurs de l'environnement, et une opportunité de "réappropriation" de leur milieu de vie par les populations locales. Il faut alors en clarifier le concept et les implications ; puis en analyser les objectifs et les enjeux dans une perspective de développement durable.

ABSTRACT

Tourism often appears as one a tool for a sustainable development, even if it is not easy to control, in the detriment of island and costal environment heritage, as in French overseas regions. Besides the cultural and social impacts of tourism upon environment, the heritage resources nuture the touristic request and offer. If based on an appropriate management of those resources, it may be a strong incentive for local sustainable development. The respect of protection, conservation and sustainable management of biodiversity and natural resources by tourism, especially in the overseas regions of French West Indies, produces new approaches, strategies and behaviours. The *ecotourism* approach, calling for a joint and integrated management of resources and areas, is a challenge for tour operators as for environment actors, and brings local population an opportunity to reappropriate their life environment. Its concept

and implications must then be clarified, before analysing its aims and stakes regarding sustainable development

INDEX

Mots clés : Aires protégées, Dynamique État-milieu, Gouvernance démocratique, Logiques d'action, Participation publique, Planification environnementale

Keywords : Democratic governance, Environmental planning, Government-community interactions, Participation process, protected areas, Strategic logics

PLAN

1 Les paramètres d'une gestion participative

1.1 La gestion intégrée de l'écotourisme

1.1.1 Les objectifs et les perspectives

1.1.2 La nécessaire réintégration des populations locales

1.2 Les postulats opérationnels d'une gestion participative

1.2.1 L'implication des communautés de base

1.2.2 La gestion participative et décentralisée

2 Les défis et les enjeux

2.1 Les limites de l'approche écotouristique

2.1.1 Le risque de déstructuration sociale

2.1.2 L'illusion du développement univoque

2.2 Les ambiguïtés de la réappropriation identitaire

2.2.1 Identité et authenticité

2.2.2 Identité et extranéité

TEXTE INTÉGRAL

- 1 Le tourisme est fréquemment présenté comme une alternative d'impulsion et de financement d'un développement que l'on veut par définition "durable", au point d'en générer une expansion aussi difficilement maîtrisable qu'incohérente, au détriment du patrimoine environnemental, insulaire et littoral en particulier, comme c'est le cas dans les DOM-TOM. Bien commun de tous et ancrage des cultures comme des identités, ce patrimoine en subit des atteintes et des agressions particulièrement graves, en termes de dégradations multiples, voire de destructions irréversibles.
- 2 Le constat des impacts du tourisme sur l'environnement, et notamment sur les composantes patrimoniales de celui-ci est devenu récurrent, à travers ses effets multiples et divers, culturels et sociaux en particulier, souvent pervers et négatifs. En sens inverse, il n'est pas contestable que les ressources du patrimoine, dûment valorisées, exercent un attrait déterminant sur la demande comme sur l'offre touristique. La relation de type dialectique qui en résulte ne peut être sans conséquence sur les effets escomptés de l'activité touristique, non seulement en termes de croissance, mais également et surtout de développement des régions et territoires considérés, dans les pays industrialisés comme dans ceux du tiers-monde, dès lors qu'un tourisme durable, assis sur une gestion ad hoc des ressources du patrimoine, constitue un facteur puissant de durabilité et de viabilité du développement.
- 3 La soumission dès lors nécessaire et incontournable de l'activité touristique aux exigences de protection, de conservation et de gestion valorisante et reproductible de la biodiversité et du patrimoine naturel, dans les aires protégées de la Caraïbe « française » en particulier, à travers sa compatibilité et sa mise en cohérence avec les réglementations protectrices de l'environnement, est de nature à générer des approches, des stratégies et des comportements

nouveaux. C'est le cas en matière de politiques publiques comme de gestion opérationnelle, favorables tant à un développement durable des sociétés qu'à l'optimisation du cadre et de la qualité de vie des hommes.

- 4 Les thèmes problématiques du développement durable, comme de la gestion intégrée des ressources et des espaces, sont aujourd'hui, largement vulgarisés et débattus, sans exclure, pour le premier tout au moins, des critiques apparemment iconoclastes bien que souvent justifiées. Ils ne sauraient en effet échapper à la règle empirique qui veut que toute notion, en se vulgarisant et en faisant par là l'objet d'une inévitable récupération par les non spécialistes, tend à perdre en rigueur (séméiologique et scientifique) ce qu'elle gagne en extension (logomachique et populaire).
- 5 La démarche écotouristique répond à ces préoccupations, et constitue un défi stimulant pour les opérateurs du tourisme comme pour les acteurs de l'environnement, sinon une opportunité de "réappropriation" de leur milieu de vie par les populations locales. Il convient alors d'en clarifier le concept, d'en approfondir les éléments et les implications ; puis d'en analyser les objectifs et les enjeux, d'en identifier les contraintes et les atouts, et d'en cerner les perspectives, au regard de la problématique du développement durable.
- 6 L'objectif reste en tout état de cause d'apporter des éléments de réflexion à la détermination des postulats d'une gestion participative des ressources écotouristiques, au service d'un développement touristique local qui soit à la fois économiquement, socialement et culturellement viable.

1 Les paramètres d'une gestion participative

1.1 La gestion intégrée de l'écotourisme

1.1.1 Les objectifs et les perspectives

- 7 La recherche d'un équilibre optimum, inhérent à la problématique essentielle de l'écotourisme, suppose à la fois la conciliation des préoccupations économiques et écologiques, souvent exclusives ; la mise en valeur, qui n'est paradoxalement qu'en apparence, de l'environnement par le tourisme ; et la dynamisation du patrimoine environnemental à son profit.
- 8 L'émergence puis le développement d'un tourisme écologique ont largement contribué à favoriser la prise de conscience et à accréditer la nécessité d'une nouvelle approche tant des espaces naturels que, dans une moindre mesure peut-être, du patrimoine historique et culturel. L'exigence corrélatrice d'un changement de perspective en vue de la promotion de la démarche environnementale doit toutefois éviter l'écueil inhérent au risque bien réel d' "emballage" pseudo-écologique du produit touristique.
- 9 La relation de l'opérateur de tourisme au consommateur est par définition caractérisée par l'ajustement d'une offre à une demande, ou même par la sollicitation d'une demande par la promotion d'une offre adéquate. Elle s'exprime essentiellement sous forme de "produit" touristique ; voire, dès lors qu'elle serait conduite à prendre en compte la logique propre de la demande culturelle inhérente à la relation touristes/populations hôtes, par l'offre (innovante) de produits à connotation écotouristique.

- 10 La relation du touriste à l'accueillant, elle, revêt une signification socio-culturelle forte, dès lors qu'elle s'insère dans une perspective écotouristique ; elle s'exprime plus alors en termes d'attitudes et de comportements, que de produit, dans sa dimension économique. Les populations, pour leur part, trop souvent exclues du jeu touristique dans la maîtrise de leur espace comme de leur patrimoine, se situent dans une logique d'offre/attente envers le touriste, soucieuses de faire connaître leurs valeurs et leurs traditions, sans exclure la découverte de celles dont sont porteurs les visiteurs.
- 11 Or, ces populations ont souvent été systématiquement placées "hors jeu" par les opérateurs, et en situation de déséquilibre unilatéral dans leur offre culturelle, si l'on considère "l'impérialisme" qui préside au transfert imposé de celle dont est porteur un tourisme de masse incontrôlé, au comportement trop souvent et systématiquement obsidional. Leur réintégration en qualité d'acteurs effectifs d'une problématique touristique gage de développement durable passe alors obligatoirement par la réappropriation d'espaces et de valeurs dans laquelle on peut être enclin à voir une caractéristique forte d'une démarche écotouristique s'exprimant en termes d'échanges mutuellement équilibrés et valorisants.

1.1.2 La nécessaire réintégration des populations locales

- 12 a) Il est impossible de dissocier la gestion spécifique des aires protégées des politiques parallèles et convergentes, parfois consubstantielles, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de tourisme et d'énergie, de transports et de loisirs. Ces politiques sont de plus en plus fréquemment élaborées et mises en œuvre dans un cadre territorial largement décentralisé, aux niveaux régional comme à celui des collectivités de base, au profit d'un développement délibérément tourné vers les populations locales. Celles-ci doivent dès lors y être logiquement et nécessairement associées, par des processus de partenariat et de gestion participative qui procèdent directement des exigences d'une démocratie de proximité remettant fondamentalement en cause les méthodes et les outils centralisés du pouvoir politique et administratif, au profit d'une nouvelle « gouvernance » des espaces et des aires protégés. Une télé gouvernance, procédant d'une gestion « intégrée » des différents paramètres et composantes des politiques publiques locales et/ou sectorielles, en faveur d'un développement transversal et multiforme, trouve une illustration significative, entre autres, dans la gestion intégrée des zones côtières.
- 13 Ce qui est en cause, à travers la cohérence du processus de conception, d'élaboration, d'exécution et de suivi d'un développement conçu comme durable tout autant que viable, réside dans les attentes populaires en termes de crédibilité, d'acceptabilité, d'effectivité et d'efficience des politiques concernées, par et pour les collectivités et communautés locales. En égard aux attraits qu'exercent les zones concernées à l'endroit des demandes collectives dans le domaine des activités sportives et de loisirs, la recherche de cohérence entre la conservation environnementale et l'utilisation des espaces et des aires protégés à des fins « ludiques », au sens large, occupe une place centrale et déterminante. C'est notamment le cas du tourisme, et plus particulièrement de ses déclinaisons « éco-compatibles » que sont l'éco-tourisme, le tourisme responsable et solidaire, et toutes les formes de tourisme « alternatif ».
- 14 b) Il est dès lors impératif de ne pas négliger l'acteur, trop souvent passif et insuffisamment impliqué, que représentent les populations locales, à la fois en termes de perception des ressources et de l'activité touristique, et, à certains égard, en tant que source d'une offre qui pourrait constituer (et constitue déjà) en partie une alternative originale et pertinente à celle, plus classique et stéréotypée, que proposent les professionnels du tourisme (en termes d'hébergement, de découverte, de traditions, de modes de vie, d'échanges socioculturels, etc.).

- 15 Deux directions méritent, semble-t-il, d'être explorées et valorisées à cet égard, s'agissant d'une part de la perception de l'espace et des activités touristiques par les populations locales et résidentes lorsque c'est le cas ; et, d'autre part, de la détermination, à partir de l'identification et de l'évaluation de l'existant comme des potentialités latentes, de la nature et du contenu de l'offre, sociologiquement et humainement intégrée, dont elles peuvent être porteuses.
- 16 Grâce à la maîtrise par celles-ci de l'espace et des ressources touristiques et environnementales, à caractère écotouristique et ethnoculturel notamment, il peut émerger une dynamique forte de mobilisation et d'implication, assise sur une évolution attendue des mentalités, de nature à réorienter, à adapter, à enrichir et donc à optimiser l'offre touristique. L'équation dynamique et successive, déjà évoquée, s'exprime, de manière à la fois logique et chronologique, selon un modèle séquentiel quasi impératif, en termes d'information (éducation-communication-médiatisation), de sensibilisation, d'implication/ mobilisation et de responsabilisation. Elle doit conduire à transformer les populations en partenaires actifs et primordiaux, et non plus en observateurs passifs, de la démarche écotouristique.
- 17 Elle postule à terme une refonte originale et radicale des processus de décision et de gestion, s'inscrivant dans un renforcement des politiques publiques au service d'un développement caractérisé par le passage progressif d'un ordre public originel administratif et impératif, à un ordre public réinventé écologique et partenarial. Sont concernées des communautés et/ou des collectivités de plus en plus nombreuses, dans des zones situées dans la mouvance des espaces et aires protégés, souvent élargies ou en extension (à l'instar des nouvelles « zones d'adhésion » des parcs nationaux français, instaurées en 2006, en lieu et place de leurs anciennes zones périphériques).
- 18 Il s'agit donc en l'occurrence de renverser le flux spontané d'un développement touristique exogène, "externé", imposé et incontrôlé, au profit d'un développement touristique endogène, créatif, et culturellement valorisant (au sens actif et positif de la rencontre et de l'échange de cultures d'origines différentes), intégré et dûment maîtrisé. C'est là, à n'en pas douter, prendre le contre-pied de discours trop souvent stériles à force d'être incantatoires, au profit d'un tourisme repensé en termes de réappropriation des espaces, des ressources et des valeurs, dans et par le vécu quotidien des individus et des communautés.

1.2 Les postulats opérationnels d'une gestion participative

1.2.1 L'implication des communautés de base

- 19 Elle repose sur une double action d'information et d'éducation, dans un premier temps, de sensibilisation et de responsabilisation ensuite.
- 20 a) La question de l'éducation à l'environnement est devenue déterminante, et mobilise aujourd'hui de plus en plus d'intervenants, tout en revêtant une portée essentielle dont se préoccupent désormais les pouvoirs publics. Elle doit être comprise à la fois au sens étroit qui est celui de l'éducation scolaire et universitaire, à l'intention des jeunes ; mais également à celui de l'information grand public, telle qu'elle peut et doit être relayée par les médias modernes.
- 21 Il est en effet impossible de sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux de l'action environnementale, et en l'occurrence écotouristique, s'il ne leur est pas adressé un discours de nature à leur expliquer les objectifs, les enjeux, les implications et les conséquences. L'exigence de sensibilisation à la protection et à la conservation du patrimoine

environnemental, assortie de la nécessité de le valoriser dans une perspective de développement durable au profit de ces mêmes populations, constitue en ce sens un préalable incontournable de toute mobilisation opérationnelle crédible et efficiente.

- 22 Celle-ci est en effet la condition sine qua non d'une prise de conscience de la nécessité de leur implication directe dans la gestion et la mise en valeur des ressources de leur patrimoine, constitutives de leur cadre et de leur mode de vie, notamment par l'offre adaptée de produits et de prestations à caractère écotouristique.
- 23 b) Sensibilisation et responsabilisation vont alors de pair, dans la mesure où ces populations ont trop longtemps été tenues à l'écart d'une telle démarche et, faute d'une perception appropriée des enjeux, des intérêts et des potentialités, ont trop souvent été placées devant le fait accompli de la dépossession d'un patrimoine exploité et aliéné du fait de pratiques exogènes imposées. Elles n'ont pas de ce fait été en mesure de les maîtriser, au détriment de la pérennisation de leurs valeurs, de la conservation de leurs terroirs, et de l'optimisation de leurs conditions de vie.
- 24 Il s'impose alors de les réintégrer dans la démarche écotouristique, en en faisant des acteurs déterminants et déterminés, par des actions de gestion locale intégrée et autocentré des ressources disponibles. Leur responsabilisation sera à la mesure de leur implication directe, assise sur une information et une formation dûment ciblées.

1.2.2 La gestion participative et décentralisée

- 25 Elle doit se manifester au double niveau complémentaire de la gestion des ressources naturelles, et de celle des activités et des produits écotouristiques.
- 26 a) Il leur appartient, en premier lieu, de reconquérir la maîtrise de leurs espaces et ressources naturels, mais également des éléments de leur patrimoine historique et culturel, par la conception et la mise en œuvre de modes et de formules adéquates de gestion participative. Celle-ci appelle un partenariat avec les différents acteurs publics et privés impliqués, à partir d'une approche cohérente et équilibrée des divers intérêts en cause, de nature à permettre de réintégrer effectivement et durablement ces populations, en termes de développement, dans le processus de leurs conservations, gestion et valorisation.
- 27 Des structures et des méthodologies nouvelles de mobilisation, de participation et d'intervention sont ainsi à concevoir et à rendre opérationnelles en ce domaine. Elles doivent à cet effet s'appuyer à la fois sur la capitalisation et sur l'évaluation des acquis d'expériences similaires (best practices), conduites dans des contextes comparables dans d'autres parties du monde ; et sur un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes, apte à favoriser la restitution du rôle actif attendu des collectivités et des individus détenteurs des ressources patrimoniales concernées.
- 28 b) Au niveau des activités et des produits, ces formes innovantes et efficientes de gestion doivent à l'évidence, dans le secteur particulier de l'écotourisme, et dans la logique de la démarche qui est au centre du débat, occuper une place particulière. Elles doivent reposer sur la détermination et l'exécution de politiques publiques mettant conjointement en œuvre les principes de protection, de participation et de gestion déléguée et décentralisée.
- 29 Les populations doivent donc être directement impliquées dans la définition d'une nouvelle offre touristique, axée sur la valorisation des richesses du patrimoine local, dans les DOM-TOM en particulier, à travers une démarche de type écotouristique et dans l'exploitation des produits conçus dans cette perspective.

- 30 Il leur appartient alors de s'assurer, en partenariat, la maîtrise des effets économiques, mais également et surtout sociaux, qui en sont attendus, afin d'être en mesure de les affecter directement au développement durable de leurs espaces, conditions et qualité de vie.

2 Les défis et les enjeux

2.1 Les limites de l'approche écotouristique

2.1.1 Le risque de déstructuration sociale

- 31 Il convient d'être particulièrement prudent lorsque l'on envisage la conception et l'exploitation de "produits" écotouristiques au profit de communautés locales marquées par un fort particularisme en matière de structuration et de cohésion sociales (assises en particulier sur des réseaux de solidarités parentales, culturelles et relationnelles -de type "clanique" notamment-fortes). Si, en effet, seule une partie du groupe considéré bénéficie de la mise en oeuvre et des retombées économiques du produit et de l'activité en cause, ceci va avoir pour conséquence d'engendrer à son profit une "rente de situation", au détriment des autres groupes ou membres de la communauté, générant par là des situations inégalitaires, et donc des tensions, des rivalités voire des potentialités de conflits, sources d'autant de facteurs de déstructuration de la communauté, de destruction des solidarités originaire et de rupture de la cohésion sociale. Les "bénéfices" pour la communauté risquent donc d'être à terme surtout négatifs, au-delà des seules retombées économiques immédiates.

2.1.2 L'illusion du développement univoque

- 32 Il faut se garder de considérer que le tourisme, en général, et l'écotourisme, en particulier, constituerait la seule alternative crédible au financement du développement économique dans les DOM-TOM, face au déclin des productions agricoles, au faible potentiel industriel, et à l'exploitation encore embryonnaire des gisements de services. Les courbes de convergence du développement du tourisme et de la productivité économique tendent en effet à "s'aplatir" assez rapidement, au bout de quelques années, illustrant par là les limites de la capacité du tourisme à dynamiser la croissance au-delà d'un seul temporaire d'accélération, pendant une période initiale. Le danger est en effet de voir les initiatives et les efforts, et donc les investissements être détournés de ce fait, par un effet d'écran, d'autres secteurs d'activités, également porteurs de potentialités de développement durable, en raison d'une attente excessive, sinon quasi exclusive, à l'endroit du seul secteur touristique.

2.2 Les ambiguïtés de la réappropriation identitaire

- 33 La référence identitaire, en termes de "reconstruction" et de "réappropriation" appelle, si l'on entend nuancer et affiner le propos, quelques observations complémentaires, qui exigerait d'être développées et approfondies dans un autre cadre que celui de la présente communication. On se limitera pour cette raison aux remarques ci-après, qui ne prétendent proposer que quelques pistes incontournables de réflexion.

2.2.1 Identité et authenticité

- 34 a) Parmi les offres d'écotourisme figure au premier plan toute la gamme des spectacles et manifestations, qui puisent leurs racines dans les traditions et cultures locales. Même s'ils constituent des produits d'appel importants et des composantes attractives de l'offre touristique, dans les destinations exotiques, ils font souvent l'objet d'une inévitable dénaturation, et ce dans quasi tous les cas de figure, quelque précaution que l'on entende prendre ou de quelque vigilance dont on entende faire preuve à cet égard. Il en va ainsi, de manière manifeste, lorsqu'il s'agit de produits conçus et mis en place pour les touristes, dont l'authenticité est de ce fait quasi nulle et la valeur, en termes de réappropriation comme de partage culturels, pour le touriste aussi bien, a fortiori, que pour le détenteur originaire de la "culture" ainsi artificiellement proposée et exposée.
- 35 C'est également le cas, dans une moindre mesure, de manifestations traditionnelles réellement authentiques, mais qui, à partir du moment où elles se déroulent avec (i.e. en présence) des touristes et leur sont ouvertes, seraient-ils peu nombreux, ne peuvent plus être perçues ni vécues de la même façon par les populations autochtones, l'effet de dénaturation, bien que plus réduit et latent, n'en étant pas moins présent du fait de la rupture implicite mais inévitable de la cohésion culturelle et psychologique du groupe.
- 36 b) Il convient également de savoir si la demande, en matière d'écotourisme, provient bien des communautés et des populations locales ; ou si elle ne leur est pas au contraire plus ou moins artificiellement "suggérée", encadrée sinon même imposée. La situation n'est en effet pas la même selon que la démarche écotouristique a une origine exogène, construite de l'extérieur, quitte à être réappropriée par le groupe s'il l'estime pertinente et profitable, a fortiori si elle s'avère réellement bénéfique ; et la perception de besoins comme la formulation conséquente de demandes spécifiques par le groupe lui-même et à sa seule initiative, de manière endogène, sur la base de sa culture et de ses valeurs identifiées à travers ses propres référents .

2.2.2 Identité et extranéité

- 37 a) Lorsque l'on évoque la "réappropriation" de valeurs identitaires, il est nécessaire de nuancer le propos, car il s'agit souvent, en réalité, d'appropriation plus que de réappropriation. Il y a bien en effet réappropriation lorsqu'il s'agit d'un patrimoine originaire et endogène du groupe ou de la communauté, à l'endroit d'une partie de son héritage historique (cimetières d'esclaves, par exemple, gisements archéologiques, ou traditions magiques). A l'inverse, lorsqu'il s'agit d'intégrer au patrimoine local, et d'en revendiquer la dimension culturelle, des vestiges architecturaux ou monumentaux issus d'une activité économique ou militaire qui était celle du colonisateur (ce qui représente souvent la grande majorité sinon la quasi totalité du patrimoine immobilier et bâti : moulins de broyage de canne, "habitations" des anciens domaines fonciers, églises importées avec le culte du colonisateur, forts et bastides, etc.), il ne saurait s'agir que d'appropriation (initiale) par une communauté différente de celle à laquelle est due la constitution du patrimoine en cause.
- 38 b) Souvent, également, la notion de terroir et de patrimoine endogène reste limitée à ce qui relève du domaine de la propriété et des relations privées, voire traditionnelles. "Ce qui est à l'Etat" (Biti a léta, cé ta vou ? : ce qui appartient à l'Etat, est-ce que c'est à vous ?), dans les DOM notamment, n'est pas revendiqué comme tel, et suffit paradoxalement à "justifier" des comportements de désintérêt et de désinvolture, voire d'ignorance ou de rejet, à l'opposé de tout souci de préservation, de conservation, a fortiori de réappropriation, s'agissant de biens (corporels et incorporels) qui demeurent, par l'effet d'une telle perception, extérieurs au noyau culturel et patrimonial.
- 39 c) Il faut, enfin, demeure assez réservé et prudent envers les parfois prétendues traditions

culturelles, sur lesquelles asséoir un projet écotouristique. Elles ne trouvent en effet souvent leur origine que dans une récupération, voire une reconstruction par une frange "bourgeoise" des sociétés, apte à accéder à une culture et à une démarche intellectuelle qui est celle d'une certaine "élite". Procédant de leur seule démarche volontariste (serait-elle implicite dans la durée, au terme d'un processus diachronique peu aisé à appréhender), faute de laquelle elles n'auraient pas été ainsi révélées ou mises à jour, elles restent par là, une fois encore, extérieure aux masses populaires, que l'on entend alors persuader qu'il s'agit là de composantes essentielles de leur patrimoine...

- 40 Est-il donc encore possible, dans le contexte des aires protégées (lato sensu) DOM-TOM, de la Réunion à la Guadeloupe, de Mayotte à la Martinique, du Pacifique à la Guyane, de prétendre réconcilier tourisme et environnement, tourisme et culture, tourisme et "hospitalité" (au sens étymologique fort) ? Activités touristiques et exigences environnementales seraient-elles par essence incompatibles, et donc irréductibles, au point de vouer au conflit perpétuel et à la rupture dans l'auto-destruction le "couple d'enfer" (selon le mot d'un journaliste) constitué par le tourisme et l'environnement ?! Serait-ce alors "un rêve que d'envisager un mode de tourisme respectueux de l'espace" ?
- 41 a) Selon un observateur analiste averti des problématiques en cause, "la reconnaissance du tourisme durable suppose conjointement une internationalisation des besoins et des ressources, et une intégration généralisée et systématisée de l'environnement dans l'ensemble des politiques et des économies, sauf, pour celui-ci, à éviter de confondre tourisme durable et écotourisme, et de purement et simplement, voire abusivement, l'y assimiler.
- 42 L'objectif réside, par l'intégration élargie de l'environnement au tourisme, dans l'élaboration et la gestion d'un développement touristique, dûment encadré et maîtrisé. Celui-ci devrait à cet effet appréhender le tourisme dans sa globalité, aux niveaux local, national et international, par une approche intégrant la protection de l'environnement et les droits de l'Homme à un environnement sain et durablement protégé.
- 43 b) On peut en ce sens, au terme de ce propos, risquer une nouvelle "définition" de l'écotourisme, particulièrement applicable à la mise en valeur des ressources patrimoniales et environnementales des DOM-TOM. On y verra ainsi, au-delà peut-être du seul tourisme écologiquement "responsable", ou "solidaire" que retiennent pour leur part certains (de notre point de vue un peu trop réducteur bien que non dépourvu d'arguments), ou, dans une perspective sensiblement différente, du tourisme finaliste et différencié, à objectifs culturels et "altruistes", auquel d'autres peuvent se rallier, un tourisme de "terroir", terroir à la fois culturellement partagé et réapproprié, et collectivement protégé et valorisé.
- 44 L'écotourisme, en tant que composante originale, parfois déterminante, d'un tourisme durable garant d'un développement viable, peut alors apparaître, voire s'imposer, dans le contexte particulier de certaines des régions ultra-périphériques françaises, eu égard à leur histoire comme à leur avenir, comme constituant à la fois le lieu, l'occasion et l'opportunité d'une nécessaire "reconstruction" identitaire, à partir d'une réappropriation patrimoniale, et, partant, d'une valorisation socioculturelle, des terroirs et des ressources de biodiversité.
- 45 c) Ce constat n'a d'autre prétention que de verser une pièce supplémentaire à un débat complexe, qui est celui de la recherche de réponses adéquates et efficientes aux handicaps, faiblesses et insuffisances du tourisme traditionnel dans certains DOM. Ceux-ci s'expriment respectivement, et de manière cumulée, si l'on se réfère à l'exemple actuel des Antilles françaises, à plusieurs niveaux, en l'occurrence à la fois aux plans structurel et infrastructurel (insuffisance de l'offre de transport aérien au regard de la capacité hôtelière ; et non renouvellement et inadaptation du parc hôtelier), socioculturel (rejet latent d'une occupation "exogène" des espaces, et croissance

de l'insécurité), politico-économique (surcoûts de la main d'œuvre, et grèves récurrentes), et médiatico-commercial (inadaptation de l'offre, et insuffisance de sa diversification et de sa médiatisation).

- 46 La question se pose de savoir si et dans quelle mesure le "défi" de l'écotourisme serait en mesure et en situation de répondre en partie à certains des handicaps et des faiblesses du tourisme traditionnel de masse, dans les destination de soleil des DOM-TOM . Il est certes conduit, a priori, à se heurter aux mêmes obstacles, dans leurs composantes endémiques. Mais, bien qu'il ne constitue (et n'a par essence vocation à constituer) qu'une "niche" relativement marginale (tout en connaissant un développement significatif) de l'offre de tourisme, il n'en est pas moins apte à réduire sinon à contourner certains d'entre eux, en proposant une offre alternative crédible bien que limitée.
- 47 d) Il conviendrait alors, pour les aires protégées des régions ultra-périphériques, si ceci est avéré, d'en cibler l'objet et d'en finaliser le contenu, nécessairement spécifiques pour chacun d'entre eux (en raison de la diversité de leurs potentiels, mais également dans le but d'atténuer les handicaps d'une concurrence inopportun ou inégale), afin d'en valoriser l'exploitation au service d'une développement local viable.
- 48 La « production d'outils d'aide à la décision » doit à cet égard être assise sur des moyens dûment ciblés, dont la mise en œuvre sera apte à « assurer l'appropriation et l'utilisation des résultats obtenus », à partir notamment de l'analyse d'outils déjà disponibles . La capacité d'« invention » du chercheur, pour ce qui pourra en résulter, doit à cet égard s'appuyer sur ce qui est, pour en induire, à partir d'une évaluation technique exhaustive, ce qui pourra ou devra être, à la mesure et sous réserve de la volonté et de la capacité des utilisateurs de ces outils, lorsqu'ils se les seront appropriés, de les mettre concrètement et utilement en œuvre au service d'un développement durable et responsable.

BIBLIOGRAPHIE

Blangy S., Dubois G, et Kouchner F. (2002), Ecotourisme. Expériences françaises, Ed. AFIT, Paris, 94 p.

Bouin F. (2000), *Tourisme et droit de l'environnement*, Thèse, Limoges, multigr., 501 p.

Bouin F. (2007), *Les collectivités territoriales et le tourisme : Droit, économie, environnement et développement durable*, Coll. « Action locale », Ed. Le Moniteur et Daxia Ed., Paris, 288 p.

Breton J. M. (1999), *La sensibilisation des communautés locales à la gestion du patrimoine environnemental*, Coll. Planète'ERE, Montréal, 11-1997, et Revue Penant, 1999, n°830, pp.198-226

Breton J.M. (dir.) (2001), *L'Ecotourisme dans la Caraïbe : un nouveau défi ?*, Série « Iles et pays d'Outre Mer », vol.1, Ed. Karthala-CREJETA, Paris, 454 p.

Breton J.M. (dir.) (2004), *Tourisme, environnement et aires protégées*, Série « Iles et pays d'Outre Mer », vol.3, Ed. Karthala-CREJETA, Paris, 524 p.

Breton J.M. (dir.) (2009), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif*, I, Série « Iles et pays d'Outre Mer », vol.6, Ed. Karthala-CREJETA, Paris, à paraître (ibid., II, vol. 7, 2010)

Cans Ch. (2006), *Les parcs nationaux sont morts : vive les parcs nationaux de développement local*, AJDA, 17 juillet, 1431-1436

Compagnon D. (2000), *Impératifs et contraintes de la gestion communautaire*, in D. Compagnon et F. Constantin (dir.), *Administrer l'environnement en Afrique*, Karthala-IFRA, Paris, p.13

Fevrier J.M. (2006), *Les parcs à l'heure de la réforme*, *Environnement*, LexisNexis Jurisclasseur, n°6, 9-14

Filoche G. (2007), *La réforme des parcs nationaux français. Diversification des acteurs, redéfinitions de compétences et des outils de gestion*, REDE, 2007-3, 309-320

Gagnon Ch. (1999), *Tourisme viable et parcs nationaux : quel avenir pour les communautés locales ?*, UQAC, Chicoutimi, 183 p.

Hillali M. (2003), *Le tourisme international vu du Sud*, PUQ, Québec, 228 p.

Lequin M. (2001), *Ecotourisme et gouvernance participative*, PUQ, Québec, 234 p.

Marques B. (2006), *Tourisme durable et croissance : l'expérience des pays de la Caraïbe sur les vingt dernières années*, Colloque "Tourisme et développement durable", in K. Logossah et J.P. Salmon (dir.), *Tourisme et développement durable*, Publibook, Paris

Nappen L. et MORISSET L. K. (2003), *Le patrimoine est-il soluble dans le tourisme ?*, Teoros, vol. 22, n° 3, automne 2003, pp. 57-59

Rauzduel R. (2004), *De la difficulté d'être participant écologique sur les aires touristiques en Guadeloupe*. Les Chutes du Carbet, in J.M. Breton (dir.), *Tourisme, environnement et aires protégées*, op.cit., pp. 473-494

Romi R. (2006), *Parcs nationaux : une nouvelle donne en forme de rapprochement avec les parcs naturels régionaux*, Droit de l'environnement, n° 140, 217-219

Romi R. (2007), *Parcs nationaux : fin ou renouveau d'un modèle juridique ?*, RJE, 2007-1, 37-52

POUR CITER CET ARTICLE

Référence électronique

Jean-Marie BRETON, « Aires protégées, gestion participative des ressources environnementales et développement touristique durable et viable dans les régions ultra-périphériques », *Études caribéennes*, 12/2009, Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative., [En ligne], mis en ligne le 4 septembre 2009. URL : <http://etudescaribéennes.revues.org/document3560.html>. Consulté le 16 novembre 2009.

AUTEUR

Jean-Marie BRETON

Professeur à la FDSE de Guadeloupe (U.A.G.), Directeur du C.R.E.J.E.U.T.A. (EA 2439), Président de la Section Caraïbes de la SFDE, j.m.breton@wanadoo.fr

Article du même auteur :

Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative [Texte intégral]
Paru dans *Études caribéennes*, 12/2009, *Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative*.